



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Déposé / Reçu le

30 SEP. 2024

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles



24144184

le,

N° d'entreprise : **0478 948 485**

Nom

(en entier) : **FTI Consulting Belgium**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Avenue des Arts 56, 1000 Bruxelles**

Objet de l'acte : Démission d'administrateur

Extrait des décisions unanimes écrites des actionnaires de FTI Consulting Belgium SRL en date du 10 septembre 2024.

Les actionnaires de la Société ont:

PRIS CONNAISSANCE de la démission, avec effet à partir du 30 septembre 2024, concernant la fin de mandat de l'administrateur suivant:

• 1206 SRL, ayant son siège situé à Rue Saint Bernard 1, B-1060 Saint-Gilles, et avec numéro d'entreprise 0727.689.248, représentée par son représentant permanent Thea Utoft Hoj Jensen.

[...]

DÉCIDÉ de donner procuration à David Haex, Tonya Aelbrecht et Florence Verhelst avocats à 1050 Bruxelles, 5 Place du Champ de Mars, ou à tout autre avocat du cabinet Osborne Clarke SRL, établi à la même adresse, chacun pouvant agir seul et avec faculté de substitution, afin d'entreprendre pour le compte de la Société toutes les formalités légalement prescrites concernant la publication des présentes décisions écrites, et en particulier la publication d'un extrait de ces décisions aux Annexes du Moniteur belge et la mise à jour des données d'inscription de la Société au registre des personnes morales de la Banque-Carrefour des Entreprises. Les mandataires reçoivent l'autorisation de signer tous les documents, formulaires, registres, notifications ou lettres et à entreprendre toutes les démarches nécessaires auprès du greffe du Tribunal de l'Entreprise, des guichets d'entreprise et de la Banque Carrefour des Entreprises, et de manière générale, entreprendre toute action nécessaire ou utile ayant trait à ces décisions écrites

Pour extrait analytique,
Tonya Aelbrecht
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/10/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).